

le pere a otenu la garde partager de mon fils

Par maryzzzz, le 28/11/2010 à 16:29

J'ai un enfant 9 ans (10ans mois de janvier) que depuis qu'il est tout petit que je m'occupe de lui. Son papa a pas volu lui reconnaitre meme si on a vecu ensemble depuis que notre fils avait 1 mois. La relacion aller pas bien depuis tres peu, j'etais victime de violence domestic de la part du pere et ca continuais meme s'il demandait pardon tout suite apres. Il est parti, revenue mais la situacion continuait toujurs. Je pouvais plus vivre comme ca, donc je lui est que je pouvais pas accepter tout just parce qu'il est le per de mon fils, alors je suis partie avec mon fils a l'age de 3 ans en engleterre ou mon fils et ne, pour pouvoir lui donner une vie meilleur.

Apres avoir partie je l'ai telefoner porque il puisse parler avec son fils et garder les liens. Je le portais l'enfant a paris un vacances scolaires et le reprendre ,de fois je restais seulemnt 2hrs la bas fesant le sacrifice just pourqu'ils puisse se voir et je travaillais... donc j'ai pas ete mechante avec lui.

Finalmente quand mon garcon avait 5 ans, je lui dit qu'il devait reconnaitre officialmente son fils, apres quelques temps il a accepter.

Quand mon fils avait 7ans et demie (2008)jai eu des problemes: notre maison a ete braker donc touts le objects de mon fils et moi meme que jai travailler beaucoup tout seule on ete pris donc je devais travailler plus pour les avoir et avec la crise, je devais assurer mon travaille car mon ma compagnie voulait finir des contracts; ma soeur est decedee; ma mere etais a l'hopital a cause de haute tencion... c'etait un moment dificil, alors jai parler avec le pere mon fils lui demandant son aide. Je lui est demande s'il pouvait garde notre fils un moment car je avais pas mal de chose a resoudre et que plutot que lui laisser avec ma famille, je pensait qu'il serait bien avec lui, ma c'est pour un temp pas definitivemente. On s'est mit d'accord.

Bref, cest une long histoire mais il saissi le juge de affaires de famille et a obtenue le droit partager et la residence habituel chez lui. Je n'etait pas aucurante de ses demarches vu que'on etais souvent en contacte, jai pas recu une convocation par l'huissier. La decision du juge date de octobre 2008, il m'a seulemnt envoie la copie par email le 5 fevier/10. il a presenter une lettre qu'il m'avait demander mois de mai/08 pour l'inscrire a l'ecole mais pas pour demarches juridic, car si je savais quil voulait faire tout ca, j'aurais eu au moins le droit de prendre ma decision de pas accepter. Merci

Par Laure11, le 28/11/2010 à 18:04

Bonsoir,

Votre histoire est bizarre.....

Je ne comprends que vous n'ayiez pas été convoquée pour l'audience avec le Juge aux Affaires Familiales !!! ni que vous ayiez reçu le jugement !!!

Vous dites que c'est le père qui a le droit de garde alors que n'ayant reconnu l'enfant qu'à l'âge de 5 ans, il n'a pas l'autorité parentale.

Qui y a t'il d'indiqué sur cette soi-disant copie du jugement reçue par mail?

Par maryzzzz, le 28/11/2010 à 19:40

salut et merci de repondre a ma long histoire.

Voila la lettre que j'ai recu du jugementcontien: le "juge affairs familiales statuant en chambre du conseil par decision contraditoire on premier ressort...Fixe les depends a sa charge... Que je n'etais pas presentee ni representee alors que j'ete valablement convoquee a la presente audience par assignation delivre a son domicile a londres(biensur je n'etais pas acurante et je suis sur de ne avoir recu la convocation, impossible manquer quelque chose comme ca)...parle des droits et des decisions a prendre concernant mon garcon (informer changement d'ecole, activitees, educacion, orientacion scolaire, importante decisions sa sante...)

"Rappelle que la decision est, de droit, executoire a titre provisoire a faire signifier par un huissier de justice"

Quand mon fils est arriver sont pere a toute suite omenager avec sa copine (donc pas a pas profiter du temps avec son garcon),mon fils a l'age de 7 ans aller tout seule a l'ecole car sa copine (plus jeune que moi 9 ans)a dit que meme elle aller tout seule avec son frere. J'etais pas informer de cette choix, aussi apres quelques mois ils ont decider quil veulent avoir un enfant, alors ils on demenager et donc changer sans m'informer aussi l'ecole de mon fils. Ca fait 2 ans qu'il est la bas et mon fils ca fait depuis quelques moi que me dit que ils vont demenager et qu'il veut pas aller il veut etre avec sa mamman, le pere a fait percer l'reille de mon garcon sans me consulter et quand je llui poser la question il ma dit que le petit ca fait long qu'il demande(je sais que ca fait long temps qu'il veut, mais moi je lui est toujours dit que quand il auras l'age de comprendre ce que c'est le piercing il pourat l'avoir; le pere fait le contraire)

Je lui est dit que je veux aller l'ecole de mon fils, ils me dit non fait pas ca, tu vais embrouiller tout etla maitrasse elle a pas de temps pour cauller. C'est etrange!!!? Je pense qu'il a du dire un mensange a l'ecole, et je veux dans le cahier de correspondence que ca femme signe et repond au sujet de mon fils.

Ils ont meme amene mon garcon voir un psyquiatre(le pere essaye de faire quelque chose contre moi)sans me consulter!!!

Depuis que mon fils est la bas au faites, j'arrive pas a travailler car ils me demande de lui prendre en vacance, et come j'ai envie de voir mon garcon et lui pareille, c'est ce que je fait. Heureusement mon mari travaille, gagne pour les deux et il est d'accord de me aider, j'arrive

lui prendre en vacance, a aller a paris et rester a l'hotel avec lui...J'ai dit a son pere que mon garcon me manque et je lui manque et ils c'est tres bien, que je veux mon occuper de mon garcon, et que vu qu'il a un autre enfant et une femme que il auras pas le temps de lui donner tout la attencion quil a besoin et quil a toujours eu de ma part parce que je lui connait bien. Il travaille beaucoup, c'est ca femme que prend mon fils au centre et toujours la derniere. Il me dit quil a des projects avec sa femme et ca fille et que mon fils et inclue. Moi que vien pas faire le bordelle et que soit contente de lui prendre en vacances et que fasse ma vie tranquile avec mon singe(mon mari).

Je demande PLEAAAASE des conseilles que puisse m'eclairer un peux ma tete car en ce moment je vois tout noir et je veux avoir mon fils avec et que le pere tiene seulement les vacances et qu'il puisse pas partages. HEEEEEELLLLLPPPPPP!!!!

Merci

Par Laure11, le 28/11/2010 à 20:14

Il y a des permanences juridiques gratuites. Demandez à votre mairie les jours où ont lieu ces permanences.

Il y a également des permances gratuites auprès du Tribunal de Grande Instance.

Il va vous falloir prendre un avocat.

Vous avez peut-être droit à une Aide Juridictionnelle.

Prenez rendez-vous le plus rapidement possible pour une permanance juridique. Bon courage.